



Cahier des charges des épreuves individuelles des Ovinpiades des Jeunes Bergers 2021



Généralités

Article 1 – Objet du règlement

Inn'Ovin et la Section Ovine d'INTERBEV organisent un concours de connaissances pratiques et théoriques en matière d'élevage ovin, pour les élèves des établissements d'enseignement agricole et rural. Ce concours vise différents objectifs :

1. valoriser l'élevage ovin auprès des élèves, des apprentis et des stagiaires des établissements d'enseignement agricole et rural ;
2. renforcer le partenariat entre l'enseignement et la profession agricole ;
3. donner une image moderne et professionnelle du métier d'éleveur ovin ;
4. susciter des vocations compte tenu des opportunités que présente actuellement la filière ovine ;
5. conforter le réseau européen et international sur le thème de la formation et de l'installation en élevage ovin.

Ce concours est subdivisé en deux catégories d'épreuves :

- Les épreuves Individuelles
- L'épreuve Collective

Le présent règlement concerne les **épreuves individuelles de la finale nationale des Ovinpiades des Jeunes Bergers**. Ces épreuves se dérouleront le **jeudi 29 avril à la Bergerie Nationale de Rabouillet**.

Un règlement et un cahier des charges spécifiques pour l'épreuve collective sont également disponibles en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.inn-ovin.fr/ovinpiades-des-jeunes-bergers>.

Article 2 – Objet du concours

Les intérêts pédagogiques de la démarche sont les suivants :

- acquisition de connaissances dans le domaine de la production ;
- aptitude à organiser des situations d'interventions ;
- maîtrise de savoirs - faire ;
- gestion de l'intervention dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Les épreuves auxquelles les candidats devront se soumettre pour la finale nationale sont les suivantes :

1. une épreuve théorique en 2 parties : connaissances théoriques et reconnaissance des races ovines ;
2. une épreuve de tri de brebis avec utilisation de l'identification électronique ;
3. une épreuve d'évaluation de l'état de santé d'une brebis ;
4. une épreuve de manipulation et d'évaluation de l'état corporel de brebis ;
5. une épreuve de parage des onglons ;

6. une épreuve d'évaluation de l'état d'engraissement d'agneaux de boucherie et de pesée.
7. Une épreuve de génétique

Les modalités de participation au concours sont décrites dans le présent règlement. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Pour chaque sélection territoriale, l'équipe organisatrice est libre de proposer ou non toutes ces épreuves, voire d'en ajouter d'autres à la demande de ses responsables professionnels et selon les spécificités de sa zone.

Article 3 - Conditions de participation

3.1 La finale nationale des Ovinpiades des Jeunes Bergers est ouverte aux apprenants des établissements d'enseignement agricoles et ruraux, âgés de **16 à 24 ans inclus** à la date de la finale, donc nés entre le 25/02/1997 et le 24/02/2005. Les candidats âgés de moins de 16 ans ou de 25 ans et plus ne pourront pas participer à la finale nationale.

3.2 Un candidat ne peut pas participer à la finale nationale **deux années** consécutives, et ne peut pas participer **plus de deux fois** à la finale nationale.

Autrement dit, un candidat aux sélections territoriales ayant participé à la finale nationale de 2020 ne peut pas participer à la finale nationale de 2021. Il est donc automatiquement remplacé par son suivant immédiat au classement de la finale territoriale. En revanche, un candidat ayant participé à la finale nationale en 2019 peut concourir de nouveau en 2021.

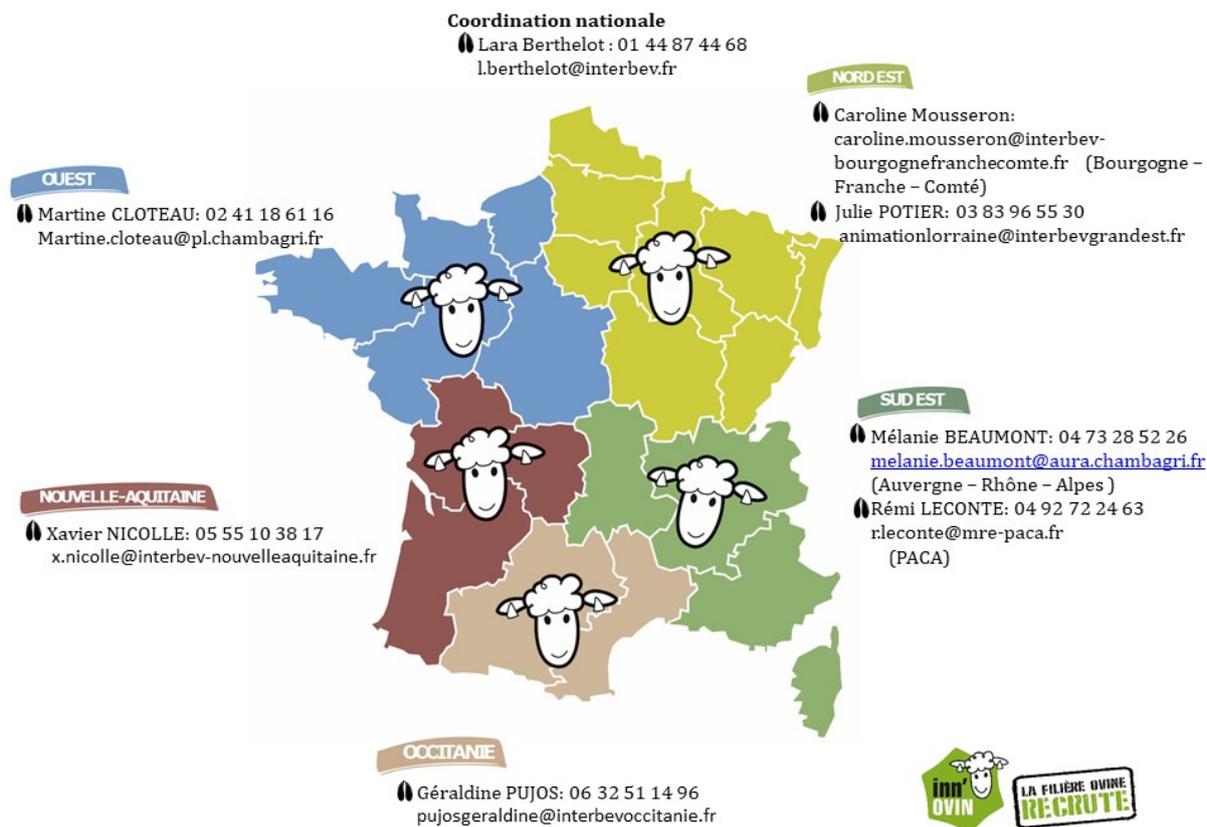
3.3 Les candidats accompagnés d'animaux de compagnie ne seront pas admis à participer aux épreuves.

Article 4 - Modalités de participation

4.1. Acceptation du Règlement et du Cahier des Charges

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du Règlement, en ce compris le Cahier des charges qui fait partie intégrante du Règlement.

4.2. Sélections territoriales



4.2.a. Des épreuves de pré-sélection et des finales territoriales sont organisées par les Comités Inn'Ovin Inter Régionaux. Les animateurs de ces comités assurent la plus large promotion auprès des potentiels établissements participants. Ils peuvent déléguer l'organisation de certaines parties de la sélection territoriale aux personnes de leur choix.

4.2.b. Les finales territoriales des Ovinpiades des Jeunes Bergers sont ouvertes aux apprenants des établissements d'enseignement agricoles et ruraux, âgés de 16 à 24 ans inclus.
 NB. Les candidats âgés de moins de 16 ans ou de 25 ans et plus à la date de la finale nationale, ne pourront pas participer à cette dernière.

4.2.c. Compte tenu des spécificités territoriales et des conditions locales d'organisation (coutumes d'élevage, relief, matériels mobilisables, nombre de concurrents, météorologie, etc.), le choix des épreuves et de leurs modalités est laissé à la structure régionale ou interrégionale organisatrice. L'organisateur peut notamment décider d'organiser une épreuve spécifique, mais il doit en signaler le contenu au comité de pilotage national.

4.2.d. Le jury de chaque épreuve, désigné par la structure organisatrice, doit être composé de deux personnes au minimum. Idéalement, le jury d'une épreuve se compose d'un éleveur, d'un technicien et/ou d'un enseignant agricole.
 Un président de l'ensemble des jurys est désigné préalablement par la structure organisatrice. Il peut être amené à intervenir en cas de litige.

4.2.e. Les candidats appelés à participer à la finale nationale sont désignés en fonction de leur classement aux finales territoriales. Chaque territoire (voir illustration ci-dessous) présente 2 candidats, soit les deux arrivés en tête au classement de la finale territoriale (et n'ayant pas participé à la finale nationale de l'édition précédente comme indiqué à l'article 3.3).

4.2.f. Tout problème empêchant un candidat de participer à la finale nationale des Ovinpiades doit être signalé à l'animateur régional ou interrégional **ET** à l'organisateur national **au plus tard le 10/04/2021**

afin de trouver un remplaçant, à savoir son suivant immédiat au classement de la finale territoriale. Passé cette date, il ne sera plus possible d'inscrire un remplaçant.

4.2.g. INTERBEV Ovins participe à hauteur de **2000€ net de taxe** maximum par sélection territoriale. Cette dotation est destinée à prendre en charge les dépenses liées à l'organisation (hors temps de travail) de chaque finale territoriale. **INTERBEV Ovins ne prend en charge aucun frais supplémentaire.**

4.3. Finale nationale

4.3.a. Un comité de pilotage professionnel, composé du Président d'INTERBEV Ovins, de la Présidente de la Fédération Nationale Ovine, et du président d'Inn'Ovin, décide des orientations des Ovinpiades des Jeunes Bergers, et valide les propositions du groupe technique.

4.3.b. La finale 2021 des Ovinpiades des Jeunes Bergers se déroulera à la Bergerie Nationale de Rambouillet, le **jeudi 29 avril 2021**.

4.3.c. Désignation des éventuels remplaçants

Tout problème empêchant un candidat de participer à la finale nationale des Ovinpiades doit être signalé à l'animateur régional ou interrégional **ET** à l'organisateur national **au plus tard le 10/04/2021** afin de trouver un remplaçant, à savoir son suivant immédiat au classement de la finale territoriale. Passé cette date, il ne sera plus possible d'inscrire un remplaçant.

4.3.d. Composition du jury des épreuves

Un jury est désigné par le comité de pilotage national pour chaque épreuve. Il est composé de deux ou trois personnes. Idéalement, le jury d'une épreuve se compose d'un éleveur, d'un technicien et d'un enseignant agricole.

Le président de l'ensemble des jurys est le président d'INTERBEV Ovins. Il peut être amené à intervenir en cas de litige.

4.3.e. Notation des candidats

La note de chaque candidat est la somme des notes attribuées par le jury pour chacune des épreuves.

4.3.f. Classement des candidats

Le classement des candidats est établi par un jury de 2 personnes désignées préalablement. Il est établi en fonction de la note finale de chaque candidat.

Au cas où les résultats aboutissent à l'existence d'ex-aequo pour les 3 premières places du classement, les candidats concernés sont départagés par une question subsidiaire de quiz induisant une réponse quantitative. Le candidat ayant fourni l'approximation la plus proche se verra attribuer le meilleur classement.

La décision des jurés est sans appel.

4.3.g. Annonce des résultats

La remise des prix de la finale nationale des Ovinpiades aura lieu le **jeudi 29 avril 2021 en fin d'après-midi**. La présence de tous les finalistes et de leurs accompagnateurs finalistes est obligatoire à l'occasion de cette remise des prix.

Cette date pourra être modifiée selon les besoins des organisateurs.

Article 5 - Prise en charge financière par INTERBEV Ovins

5.1. Délégations territoriales

INTERBEV Ovins prend en charge l'organisation de la finale nationale des Ovinpiades des Jeunes Bergers.

Participent à la finale nationale :

- 2 candidats par territoire (cf. Article 4.2.e.)

- 1 accompagnateur par territoire : l'accompagnateur doit être une personne majeure (éleveur, technicien, enseignant, membre de la famille d'un des finalistes etc.) et prendre part à la finale nationale : il est demandé aux accompagnateurs d'être membre du jury ou accompagnateur de groupe, après consultation avec l'animateur régional ou interrégional. En cas de refus, INTERBEV Ovins se réserve le droit de ne pas prendre en charge les frais de l'accompagnateur, ou d'en trouver un autre.

5.2. Frais de transport

INTERBEV Ovins prend en charge l'intégralité des frais de déplacement des candidats, ainsi que ceux d'un seul accompagnateur par région.

🔊 Voyage

- **en train** : sur présentation des billets SNCF, remboursement d'un aller-retour en **seconde classe** par candidat et par accompagnateur

NB : ni les frais kilométriques entre le domicile et la gare ni les frais de parking ne sont pris en charge dans ce cas.

- **OU en voiture** : prise en charge des frais de péages autoroutiers et de parking sur présentation des justificatifs, et des frais kilométriques calculés à partir de la grille INTERBEV en vigueur (0,34 €/km), **dans la limite d'une voiture par territoire.**

- 🔊 Sur place (Métro) : INTERBEV Ovins Rembourse **au maximum 5 tickets de métro** par candidat et par accompagnateur sur présentation des justificatifs.

5.3. Restauration organisée par INTERBEV Ovins

- 🔊 Le petit déjeuner du jeudi 29 et du vendredi 30 avril
- 🔊 Déjeuner du jeudi 29 avril 2021
- 🔊 Dîner du jeudi 29 avril 2021 : un dîner sera organisé pour les candidats, les accompagnateurs et le jury des Ovinpiades, suite à la remise des prix à raison de 3 personnes par équipe.

5.5. Hébergement organisé par INTERBEV Ovins

- 🔊 Nuit du Mercredi 28 avril et du jeudi 29 avril à la Bergerie Nationale de Rambouillet

D'autres accompagnateurs peuvent se joindre aux candidats **mais l'organisation et les frais liés à leur déplacement (hébergement, restauration, transport, entrée au SIA, etc.) sont entièrement à leur charge.**

Article 6 – Assurances et responsabilités

1- Les élèves se déplaçant dans le cadre d'une activité liée à leur formation, **leur établissement scolaire s'engage à apporter un justificatif d'assurance concernant leur participation aux épreuves des Ovinpiades.**

2- En outre, INTERBEV Ovins s'engage à contracter une police spécifique pour la manifestation nationale.

3- Les candidats d'un territoire doivent être accompagnés par un accompagnateur désigné par l'équipe organisatrice de la finale territoriale. Cet accompagnateur encadre les candidats et prend part à la finale nationale des ovinpiades.

4- Lorsque l'un des 2 finalistes d'un territoire est mineur, il est prioritaire pour être accompagné d'un accompagnateur de sa région.

5- Les éventuels problèmes de santé des candidats sont à signaler sur leur fiche de renseignements.

Article 7 – Cession de droit à l'image

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant les Ovinpiades des Jeunes Bergers, comme il renonce à tout recours à l'encontre de ses organisateurs et de ses partenaires agréés, pour l'utilisation faite de son image dans les 10 ans suivant cette édition des Ovinpiades.

Article 8 : « Loi informatique et liberté »

Les informations des participants, recueillies dans le cadre de leurs inscriptions, sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et seront transmises à son partenaire REUSSIR pour l'envoi d'offres promotionnelles aux participants. Les données ainsi recueillies ne seront conservées par INTERBEV Ovin que dans le cadre du présent concours, et uniquement pendant la durée de celui-ci. En application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), les participants disposent des droits d'information, de compréhension, d'oubli, d'effacement, et de portabilité des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : L'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes (INTERBEV)- située au 207 rue de Bercy – TSA21307 – 75564 Paris Cedex 12

Article 9 - Descriptif et notation des épreuves

Les épreuves nationales des Ovinpiades des Jeunes Bergers comprennent :

1. une épreuve théorique en 2 parties : connaissances théoriques et reconnaissance des races ovines ;
2. une épreuve de tri de brebis avec utilisation de l'identification électronique ;
3. une épreuve d'évaluation de l'état de santé d'une brebis ;
4. une épreuve de manipulation et d'évaluation de l'état corporel d'ovins ;
5. une épreuve de parage des onglons ;
6. une épreuve d'évaluation de l'état d'engraissement d'agneaux de boucherie et de pesée ;
7. Une épreuve de génétique

NB. L'organisation se réserve le droit de supprimer une ou plusieurs épreuves si un souci logistique apparaissait dans l'organisation 2021.

NB. Les méthodes notées par les jurés s'inspireront de celles indiquées dans les références techniques listées en annexe ; ces documents techniques sont consultables dans la rubrique « références techniques » du site internet : <http://www.inn-ovin.fr/oviniades-des-jeunes-bergers>
